NATIONS UNIES



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/HRC/4/19 12 janvier 2007

Original: FRANÇAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME Quatrième session Point 2 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006, INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»

Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène

Résumé

Le présent rapport est soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée en application de la décision 1/102 du Conseil des droits de l'homme. Ce rapport, qui approfondit les tendances lourdes actuelles du racisme et de la xénophobie sur lesquelles le Rapporteur spécial a attiré l'attention de l'Assemblée générale lors de la présentation de son rapport intérimaire (A/61/335) à sa soixante et unième session, doit être lu en conjonction avec le rapport actualisé sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent (A/HRC/4/44) soumis par le Rapporteur spécial à la présente session du Conseil des droits de l'homme. Il fait suite aux rapports que le Rapporteur spécial a soumis à la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, notamment le rapport général sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée (E/CN.4/2006/16), le rapport sur la situation des populations musulmanes et arabes dans diverses régions du monde à la suite des événements du 11 septembre 2001 (E/CN.4/2006/17) et le rapport sur les programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent (E/CN.4/2006/54).

Le combat contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée se heurte à plusieurs défis majeurs graves qui s'articulent autour des tendances lourdes suivantes: la recrudescence du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie, et de la violence de leurs manifestations; le processus croissant de «légitimation démocratique» du racisme et de la xénophobie, illustré par la généralisation de plates-formes politiques racistes et xénophobes et par leur mise en œuvre à travers des alliances de gouvernement qui permettent aux partis politiques responsables de ces plates-formes de les imposer avec une légitimité démocratique et légale; la criminalisation et le traitement exclusivement sécuritaire des questions relatives à l'immigration, à l'asile et à la situation des étrangers et des minorités nationales; la montée générale de la diffamation des religions et de la haine raciale et religieuse qui se traduit notamment par des manifestations d'antisémitisme, de christianophobie et plus particulièrement d'islamophobie; la banalisation idéologique et intellectuelle du discours et de la rhétorique racistes et xénophobes par leur légitimation intellectuelle, qui privilégie une lecture ethnique ou raciale des problèmes sociaux, économiques et politiques, et leur instrumentalisation juridique, qui se manifeste par la hiérarchisation dogmatique, idéologique et politique des libertés garanties par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques comme la liberté d'expression au détriment des autres libertés et des restrictions et limitations prévues par le Pacte; l'importance croissante dans les constructions identitaires du refus de la diversité et des résistances au processus de multiculturalisation des sociétés; et l'aggravation des manifestations violentes de racisme dans le sport, notamment le football.

Pour inverser ces tendances lourdes qui sont de nature politique, juridique, éthique et culturelle, le Rapporteur spécial continue de promouvoir, dans toutes ses activités, l'élaboration d'une double stratégie, politique et juridique d'une part, et culturelle et éthique d'autre part, afin de reconnaître et de combattre les manifestations et les expressions du racisme et de la xénophobie ainsi que leurs sources profondes. D'une part, la stratégie politique vise à susciter et à renforcer la volonté politique des gouvernements de combattre le racisme et la xénophobie, et la stratégie juridique et légale doit permettre aux États de se doter, dans la ligne de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, des instruments juridiques, légaux et administratifs et des mécanismes appropriés à cette fin. D'autre part, la stratégie culturelle et éthique doit viser les

sources profondes des mentalités et de la culture racistes et xénophobes, notamment les constructions identitaires, l'acceptation de la diversité et de l'enjeu central du multiculturalisme afin de favoriser le «vivre ensemble» dans les sociétés.

En 2006, le Rapporteur spécial a effectué trois visites. La première a eu lieu en Suisse du 9 au 13 janvier 2006; la deuxième en Fédération de Russie du 12 au 17 juin 2006; la troisième en Italie du 9 au 13 octobre 2006. Les comptes rendus de ces visites et les recommandations du Rapporteur spécial figurent dans les additifs au présent rapport, qui sont également soumis au Conseil (A/HRC/4/19/Add.2, Add.3 et Add.4, respectivement).

TABLE DES MATIÈRES

			Paragraphes	Page
I.	PRI	NCIPALES OBSERVATIONS	1 – 6	5
II.	ACTIVITÉS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL		7 - 33	7
	A.	Visites du Rapporteur spécial	7 – 10	7
	B.	Suivi des visites du Rapporteur spécial	11 – 16	8
	C.	Activités du Rapporteur spécial	17 - 33	10
III.	DE I	MANIFESTATIONS CONTEMPORAINES DU RACISME, DE LA DISCRIMINATION RACIALE, DE LA XÉNOPHOBIE ET DE L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE		14
	A.	Incitation à la haine raciale ou religieuse	35 – 36	14
	B.	Islamophobie, antisémitisme et christianophobie	37 – 41	15
	C.	Multiculturalisme et racisme	42 - 45	17
	D.	Racisme, discrimination et xénophobie dans les zones d'entrée, d'accueil et d'attente	46 – 47	18
	E.	Racisme et sport	48 - 53	19
IV.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS		54 – 65	21

I. PRINCIPALES OBSERVATIONS

- 1. La manifestation la plus grave de la régression du combat contre le racisme est le phénomène actuel de «passage à l'acte» dans les manifestations et expressions du racisme et de la xénophobie, illustré par deux développements récents qui sont liés: la recrudescence de la violence raciste et la légitimation «démocratique» du racisme et de la xénophobie. D'une part, la recrudescence de la violence raciste est avérée par le nombre croissant d'actes de violence physique et d'assassinats qui prennent pour cibles des membres de communautés ethniques, religieuses ou culturelles ou de minorités nationales, ouvertement revendiqués par leurs auteurs - groupes néonazis, nationalistes ou d'extrême droite - comme étant de nature raciste et xénophobe. C'est également dans ce contexte que s'inscrit la recrudescence des manifestations de violence raciste dans le sport, notamment le football, malgré les mesures fermes que la FIFA a adoptées récemment. D'autre part, la légitimation «démocratique» du racisme et de la xénophobie découle de la capacité des partis politiques prônant des plates-formes racistes et xénophobes de mettre en application directe ces plates-formes au moyen d'alliances de gouvernement de plus en plus nombreuses dans plusieurs pays, ce qui leur donne une légitimité démocratique et leur permet d'utiliser les moyens législatifs, administratifs et budgétaires de l'appareil d'État.
- La résistance intellectuelle et politique au multiculturalisme constitue l'une des sources profondes de la résurgence de la violence raciste et xénophobe. Dans le contexte de la mondialisation, cette résistance est révélatrice du rôle central des constructions identitaires dans la recrudescence du racisme et de la xénophobie. La crise profonde qui bouleverse les constructions identitaires découle du conflit entre les vieilles identités nationales et le profond processus de multiculturalisation des sociétés. Les enfermements identitaires qui traduisent ce conflit sont nourris par le refus de la diversité qui se manifeste sur deux terrains sensibles de la construction des identités nationales: le système des valeurs, d'une part, et les expressions et signes culturels, d'autre part. En ce qui concerne les systèmes de valeurs, l'enjeu de l'enfermement identitaire est révélé, notamment en Europe, par une approche dominante de l'intégration-assimilation qui, en conditionnant l'intégration de l'immigré exclusivement à l'acceptation et au respect des valeurs du pays d'accueil, postule l'inexistence de valeurs humaines culturelles ou religieuses de l'immigré ou du demandeur d'asile qui seraient dignes d'enrichir ou de contribuer à la culture nationale. Cette approche, négatrice en dernière analyse de l'humanité même de l'immigré, de l'étranger ou du demandeur d'asile – et du fait même de leur diversité –, participe en fait de la vieille idéologie de la hiérarchisation des cultures, des races et des civilisations, sur laquelle se sont fondées historiquement toutes les dominations de peuples et la légitimation de la culture et des mentalités racistes, formant ainsi un terreau fertile pour toutes les formes anciennes et modernes de racisme et de xénophobie, de l'antisémitisme à l'islamophobie, et servant de justification à l'incitation à la haine raciale ou religieuse. L'intégration est un facteur décisif du vivre ensemble des sociétés multiculturelles actuelles. Le dialogue des cultures dont l'urgence est universellement reconnue doit inspirer, en conséquence, la réflexion et l'action sur l'intégration. Le dialogue des cultures est, dans cet esprit, avant tout une exigence interne des sociétés soumises à un processus de multiculturalisation et constitue donc un élément essentiel du combat contre le racisme et la xénophobie. Le dialogue des cultures suppose toutefois une approche de l'intégration qui soit respectueuse de la diversité culturelle et donc fondée sur le principe des interactions et des interfécondations, y compris dans le domaine des valeurs, entre les différentes communautés nationales, ethniques, culturelles et religieuses.

- 3. Le refus de la diversité, source profonde de la montée du racisme et de la xénophobie, s'exprime dans ce contexte, de plus en plus, par l'intolérance, voire la répression, des signes et expressions culturelles qui révèlent les spécificités des diverses communautés ethniques, culturelles ou religieuses. Allant de l'interdiction des signes ou des symboles religieux aux restrictions et aux obstacles à la construction de lieux de culte et de culture, ce refus de la diversité constitue l'une des manifestations dominantes de la diffamation des religions, en particulier, de l'islamophobie. Légitimé idéologiquement par la conception dominante de l'intégration-assimilation, mis en œuvre par des restrictions légales et amplifié dans les médias par la réduction des traditions spirituelles et des religions à ces signes extérieurs, le refus de la diversité nourrit une culture d'intolérance et des enfermements identitaires, terreaux fertiles de la xénophobie et du racisme. La globalisation de ces pratiques, par la médiatisation et l'instrumentalisation politique, alimente une dynamique dangereuse de conflits entre les civilisations, les cultures et les religions.
- 4. L'instrumentalisation juridique du refus de la diversité se manifeste, entre autres, par une lecture hiérarchique et politique des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle s'exprime ainsi dans la prééminence idéologique de la liberté d'expression au détriment des autres libertés et des restrictions et limitations consacrées par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les conséquences qui en découlent sont graves: la légitimation, sous le couvert de la liberté d'expression, de l'incitation ouverte à la haine raciale et religieuse et la promotion de la rhétorique d'un conflit inéluctable de civilisations et de religions opposant «l'Occident et les autres civilisations» autour du seul critère de la défense de la liberté d'expression.
- La banalisation du discours et de la rhétorique racistes et xénophobes, par sa légitimation intellectuelle, sa prégnance démocratique et sa tolérance, constitue l'une des graves tendances lourdes de la réalité du racisme et de la xénophobie d'aujourd'hui. D'une part, la légitimation intellectuelle se traduit par un nombre croissant de publications dites scientifiques ou littéraires et d'éditoriaux médiatiques qui, sous le couvert de la défense de l'identité et la sécurité nationales, développent des théories et des concepts explicatifs fondés sur une lecture ethnique ou raciale des problèmes sociaux, économiques et politiques. D'autre part, la prégnance démocratique est illustrée par la place croissante qu'occupe la rhétorique des plates-formes racistes et xénophobes dans les programmes politiques de partis démocratiques, notamment dans le traitement des questions relatives à l'immigration, à l'asile et au terrorisme. Enfin, la tolérance politique, intellectuelle, médiatique et populaire de la rhétorique ouvertement raciste et xénophobe constitue une manifestation de la banalisation culturelle du racisme. La banalisation et la légitimation démocratique des plates-formes racistes et xénophobes aboutissent également à la banalisation des partis et des mouvements politiques qui en sont les promoteurs. Le succès électoral de ces plates-formes se traduit progressivement par la présence de leurs élus dans les institutions démocratiques, notamment régionales, comme en témoigne le cas récent en Allemagne. Cette évolution confirme l'analyse du Rapporteur spécial selon laquelle le racisme est en passe de devenir le danger le plus grave au progrès démocratique.
- 6. L'expression croissante d'un racisme et d'une xénophobie des élites constitue également une grave tendance lourde de la montée du racisme et de la xénophobie. L'instrumentalisation politique et la légitimation intellectuelle du racisme et de la xénophobie sont révélateurs de leur profondeur dans les classes dirigeantes de nombreux pays. Les manifestations de ce racisme des élites s'articulent autour d'une lecture ethnique et raciale des faits sociaux, économiques

ou politiques et de réactions verbales violentes et polémiques à toute expression de multiculturalisation ethnique ou religieuse de leurs sociétés. Deux dimensions de la profondeur historique et culturelle du racisme sont ainsi mises à jour: d'une part, le racisme des élites confirme, par sa résurgence actuelle, la centralité des constructions identitaires à la fois dans la genèse et dans le développement de toutes les formes de racisme anciennes et nouvelles et, d'autre part, l'enjeu essentiel d'ériger un véritable front intellectuel contre le racisme. En effet, les dynamiques multiculturelles en cours bousculent les vieilles constructions identitaires en amenant le combat contre le racisme et la construction du «vivre ensemble» sur les marqueurs classiques du racisme – sociaux, économiques et politiques – et, de plus en plus, sur le terrain plus sensible de la construction du système des valeurs, de la mémoire et, donc, de l'identité nationale. Cette crispation identitaire des élites – par sa projection sur le plan régional et international et sa «rhétorique de guerre froide», de polarisation culturelle et éthique, de «défense de nos valeurs» – nourrit les plates-formes racistes et xénophobes, conforte l'initiative idéologique et politique des partis et des mouvements nationalistes ou d'extrême droite qui en sont les promoteurs et s'inscrit dans une dérive dangereuse de conflits de civilisations et de religions.

II. ACTIVITÉS DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

A. Visites du Rapporteur spécial

- 7. Le Rapporteur spécial a effectué une visite en Suisse du 9 au 13 janvier 2006 en vue d'évaluer la situation du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie, ainsi que les politiques et les mesures adoptées par le Gouvernement pour lutter contre ces phénomènes. Les constatations et recommandations du Rapporteur spécial figurent dans son rapport de mission (A/HRC/4/19/Add.2).
- 8. Le Rapporteur spécial a également effectué une visite en Fédération de Russie du 12 au 17 juin 2006, ayant comme objectif principal l'analyse de la situation du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie dans le pays, notamment à la lumière des multiples incidents de violence raciste et xénophobe rapportés par les organisations de défense des droits de l'homme et la presse nationale et internationale. Les constatations et recommandations du Rapporteur spécial figurent dans son rapport de mission (A/HRC/4/19/Add.3).
- 9. Le Rapporteur spécial s'est en outre rendu en Italie, du 9 au 13 octobre 2006, en vue d'évaluer la situation du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie, notamment face à la pression migratoire dramatique actuelle et à la lumière de l'héritage législatif et politique de xénophobie légué par les plates-formes politiques racistes et xénophobes qui ont marqué la coalition du Gouvernement précédent. Il a visité, à cette occasion, des camps de transit et d'accueil des immigrés et demandeurs d'asile. Une analyse exhaustive de la situation, ainsi que les constatations et recommandations du Rapporteur spécial figurent dans son rapport de mission (A/HRC/4/19/Add.4).
- 10. Le Rapporteur spécial souhaite également informer le Conseil des droits de l'homme des réponses positives qu'il a reçues des Gouvernements de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie à sa demande en vue d'effectuer une visite régionale au cours du deuxième semestre de 2007, et de la réponse orale positive faite par la Mauritanie. Le Rapporteur spécial estime devoir rappeler que les Gouvernements de l'Inde, du Pakistan et du Népal n'ont, à ce jour, toujours pas

répondu aux lettres sollicitant une invitation qui leur ont été adressées initialement en 2004 et renouvelées en 2006. La République dominicaine n'a pas répondu non plus, malgré plusieurs rappels, à la demande de visite conjointe du Rapporteur spécial et de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités. En conséquence, à la lumière de ces situations récurrentes où l'absence de réponse se prolonge de plusieurs mois, voire plusieurs années, le Rapporteur spécial, dans son intervention lors de la séance de novembre 2006 du Groupe de travail sur le réexamen des mandats des procédures spéciales, a proposé que le Conseil des droits de l'homme envisage de fixer des délais précis pour la réponse, positive ou négative, des États aux demandes de visite des procédures spéciales.

B. Suivi des visites du Rapporteur spécial

- 11. Le Rapporteur spécial estime que l'efficacité et l'objectivité de son mandat sont liées au respect de deux principes essentiels: d'une part, sa capacité d'assurer un suivi permanent de la situation du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie dans les pays aux fins tant de son rapport général sur la situation mondiale que de ses rapports spécifiques sur des pays visités et, d'autre part, l'instauration d'une relation directe, équilibrée et indépendante avec les gouvernements et les organisations de la société civile, notamment dans l'esprit des revues périodiques universelles du Conseil des droits de l'homme.
- 12. Le Rapporteur spécial tient à souligner, dans ce contexte, l'importance de poursuivre le dialogue avec les gouvernements, de répondre aux attentes des communautés et des victimes concernées et de coopérer sur le terrain avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes des Nations Unies. Sur la base du caractère permanent de son mandat, qui ne se limite pas seulement aux visites officielles, il invite les gouvernements des pays visités à lui fournir des informations sur la mise en œuvre de ses recommandations et des réponses aux questions soulevées dans ses rapports. Il recommande également à ces gouvernements d'envisager la possibilité et l'opportunité de lui fournir des invitations pour mener des visites de suivi. Il invite en outre les communautés concernées, les organisations du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme à l'informer sur les progrès accomplis et les problèmes rémanents dans le combat contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie dans les pays concernés.
- 13. C'est dans l'esprit de promouvoir le suivi des visites et la mise en œuvre des recommandations des procédures spéciales que le Rapporteur spécial a suggéré au Groupe de travail sur le réexamen des mandats des procédures spéciales d'examiner la possibilité d'inclure, dans le programme de travail du Conseil, tous les deux ou trois ans, un point relatif au suivi des visites, sur la base de rapports des gouvernements et des organisations de la société civile des pays visités. En effet, il considère que l'absence de mécanismes institutionnels de suivi est l'une des carences majeures des procédures spéciales, qui favorise la non-application de leurs recommandations et neutralise, en dernière analyse, l'efficacité de ces procédures.
- 14. Dans ce cadre, le Rapporteur spécial se félicite de la déclaration de la délégation du Japon lors du dialogue interactif consécutif à la présentation de son rapport intérimaire à la soixante et unième session de l'Assemblée générale, dans laquelle le Gouvernement japonais, en soulignant le rôle essentiel de l'éducation comme outil de lutte contre la discrimination raciale et la xénophobie et l'importance de promouvoir la compréhension mutuelle et une lecture juste de l'histoire, a annoncé que des contacts avaient été pris en vue de l'élaboration de programmes

de recherche historique conjointe avec la Chine et la République de Corée. Le Rapporteur spécial se félicite de cette initiative, qui s'inscrit pleinement dans l'esprit et la lettre d'une des recommandations principales de son rapport de visite au Japon, dans laquelle il avait suggéré, pour répondre au contentieux historique entre le Japon et ses pays voisins, notamment la Chine et la Corée – source profonde des discriminations dont sont victimes les communautés de ces pays au Japon –, la rédaction d'une histoire générale de la région, en coopération avec les pays de la région et sous l'égide de l'UNESCO, similaire aux histoires générales de l'Afrique, de l'Amérique latine, de la Caraïbe ou de l'Asie centrale. Le travail conjoint de mémoire que représente la rédaction scientifique conjointe d'une histoire régionale relève de la stratégie intellectuelle et culturelle que le Rapporteur spécial recommande pour renforcer la stratégie politique et juridique afin d'éradiquer les sources profondes de la mentalité et de la culture racistes et xénophobes. C'est en effet dans la longue mémoire de l'histoire, de sa rédaction comme de son enseignement, que s'inscrivent les constructions identitaires nationales – sources profondes des haines nationales, ethniques et religieuses. Le Rapporteur spécial salue également la mobilisation et le dynamisme de la société civile japonaise dans la lutte contre le racisme et la xénophobie. Il se félicite particulièrement de la création, sur l'impulsion du Mouvement international contre le racisme et la discrimination, d'un réseau d'ONG visant à renforcer le combat contre le racisme et la xénophobie par la promotion de la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et des recommandations formulées par le Rapporteur spécial dans son rapport de mission.

Dans le cadre du suivi de sa visite au Brésil, le Rapporteur spécial souhaite féliciter le Gouvernement pour l'organisation de la Conférence régionale des Amériques sur les avancées et les défis du plan d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Brasilia du 26 au 28 juillet 2006. Cette conférence, qui a regroupé des représentants des gouvernements et de la société civile de la région, constitue l'initiative la plus importante sur le plan international pour l'évaluation et la promotion de la mise en œuvre, au niveau régional, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le Rapporteur spécial tient aussi à féliciter le Gouvernement brésilien pour son rôle moteur dans la rédaction de l'«Avant-projet de convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance»¹. Il estime que, grâce notamment à l'impulsion du Brésil, à l'engagement politique d'un nombre croissant de dirigeants politiques de la région et à la mobilisation active et solidaire des communautés historiquement discriminées, notamment des communautés autochtones et des descendants d'Africains, l'Amérique du Sud est actuellement la région la plus mobilisée dans la mise en œuvre du Programme d'action de Durban. Il considère, en effet, que toute percée majeure dans l'éradication du racisme dans cette région – scène historique et géographique de l'application dans la durée du paradigme racial, et pilier idéologique du système esclavagiste et de la colonisation européenne – est de nature à impulser le combat contre le racisme et la mise en œuvre du Programme d'action de Durban dans les autres régions du monde.

¹ Voir notamment la résolution adoptée le 6 juin 2006 par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains et l'«Avant-projet de convention interaméricaine contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance» (CP/CAJP-2357/06), disponible sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.oea.org/racismo/Racism2006 fre.asp.

16. Dans le cadre du suivi de sa visite au Canada, le Rapporteur spécial a noté avec beaucoup d'intérêt la désignation, le 27 septembre 2005, de Michaëlle Jean, d'origine haïtienne, comme Gouverneure générale du Canada, devenant ainsi la troisième femme et première Noire à accéder à ce poste. Le Rapporteur spécial estime que cette nomination constitue un message et un symbole particulièrement significatifs de l'engagement du Canada dans la construction d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif et le combat à long terme contre le racisme et la xénophobie. Dans l'attente d'informations plus détaillées du Gouvernement canadien, des organisations de la société civile et des communautés concernées sur le suivi de son rapport et de ses recommandations, ainsi que d'une réponse positive à sa demande de visite de suivi, le Rapporteur spécial espère que, pour combattre l'héritage historique du racisme, la désignation de M^{me} Jean s'accompagnera de politiques et de programmes tant sur les terrains politique, économique et social que sur le plan du renforcement du multiculturalisme par une plus grande promotion de la connaissance réciproque et des interactions entre les communautés ethniques, culturelles et religieuses.

C. Activités du Rapporteur spécial

- 17. Les activités du Rapporteur spécial ont inclus, outre les visites de pays, la participation à diverses réunions visant à renforcer la coordination avec d'autres mécanismes des droits de l'homme et la participation à plusieurs conférences organisées par les gouvernements ou la société civile sur le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, la lutte contre la diffamation des religions et la promotion du dialogue interreligieux. Malgré la charge de travail requise, le Rapporteur spécial se félicite du nombre et de la variété de ces réunions qui attestent d'une mobilisation remarquable dans le combat contre le racisme de la part tant des gouvernements que de la société civile.
- 18. La participation du Rapporteur spécial à ces réunions s'est articulée autour de plusieurs objectifs fondamentaux: promouvoir et mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban; encourager l'élaboration de stratégies politiques, juridiques et culturelles efficaces pour non seulement corriger les conséquences politiques, économiques et sociales du racisme, mais également pour identifier et éradiquer les sources profondes des manifestations anciennes et nouvelles de racisme et de xénophobie, notamment leur instrumentalisation politique et leur légitimation intellectuelle; et enfin, promouvoir le lien entre le combat contre le racisme et la xénophobie et la construction, dans la durée, d'un multiculturalisme égalitaire, démocratique et interactif articulé autour de la dialectique du respect de la diversité culturelle des communautés nationales et de leurs interactions.
- 19. Les activités du Rapporteur spécial sont regroupées comme suit: ses activités de renforcement de la coordination avec d'autres mécanismes des droits de l'homme; sa participation à diverses réunions et conférences organisées par les gouvernements ou la société civile sur le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie; et, enfin, sa participation à des activités concernant la diffamation des religions et la promotion du dialogue interreligieux.

Renforcement de la coordination avec d'autres mécanismes des droits de l'homme

- 20. Dans l'esprit du renforcement de la complémentarité entre leurs deux mandats, le 17 mars 2006, le Rapporteur spécial a rendu compte au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des activités menées au cours de l'année écoulée et lui a fait part de ses vues concernant les causes profondes et conjoncturelles de la montée du racisme et de la xénophobie. Parmi ces recommandations, à la lumière des questions révélées par la crise relative aux caricatures parues dans un journal danois et en vue du renforcement du combat contre le racisme, il a proposé au Comité d'entamer une réflexion de fond sur l'articulation des principes de la liberté d'expression et de la liberté de religion et sur les implications de l'amalgame actuel entre les facteurs de race, de culture et de religion dans les manifestations et les expressions de racisme et de xénophobie. Il a également souligné la nécessité de lier le combat contre le racisme à la construction à long terme – et non le bricolage actuel – d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif. Le Rapporteur spécial a également proposé au Comité de l'inviter à assister aux réunions portant sur l'examen des rapports de mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale des États parties qu'il a visités et sur lesquels il a présenté un rapport, afin de mesurer l'état du racisme ainsi que le suivi de ses recommandations.
- Le Rapporteur spécial a également resserré sa collaboration avec le Groupe antidiscrimination du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en participant aux activités suivantes: l'Atelier régional pour les Amériques ayant pour thème les «Stratégies d'intégration des personnes d'ascendance africaine dans les programmes de réduction de la pauvreté visant notamment à réaliser l'Objectif n° 1 du Millénaire pour le développement», qui s'est tenu à Chincha, au Pérou, du 2 au 4 novembre 2005 et avait pour objectif premier d'élaborer des stratégies visant à associer les personnes d'ascendance africaine aux travaux d'élaboration, d'application, de suivi et d'évaluation des programmes de réduction de la pauvreté, en vue notamment de la réalisation de l'Objectif n° 1 du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la mise au point des documents de stratégie de lutte contre la pauvreté; le débat thématique sur le thème «Globalisation et racisme», qui a eu lieu pendant la quatrième session du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui s'est tenue du 16 au 27 janvier 2006; les débats sur le thème «Luttons contre le racisme quotidien» qui ont eu lieu à Genève, le 21 mars 2006, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Enfin, le Rapporteur spécial et le Groupe antidiscrimination ont étroitement collaboré dans l'organisation d'un séminaire sur les programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale, qui s'est déroulé à Brasilia le 29 juillet 2006 à l'initiative du Rapporteur spécial.

La recrudescence du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie

22. La recrudescence du racisme, de la discrimination raciale et de la xénophobie, ainsi que l'analyse de leur profondeur historique et culturelle ont fait l'objet de nombreuses interventions du Rapporteur spécial. Dans ce sens, il est intervenu lors de la Conférence «Vivre ensemble – Coalition européenne des villes contre le racisme», organisée par l'UNESCO et la ville de Nuremberg (Allemagne) du 23 au 25 septembre 2005, et à la Conférence de clôture du Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'homme intitulée «Contre le racisme, pour les droits humains: l'engagement de la Confédération, bilan et perspectives», organisée par le

Gouvernement suisse, à Berne le 15 novembre 2005. Il a également fait une présentation intitulée «Les mécanismes onusiens de lutte contre le racisme: leçons apprises et nouveaux défis», à l'invitation de l'Institut allemand des droits de l'homme, le 22 novembre 2005 à Berlin.

- 23. Le Rapporteur spécial a également participé à la Conférence «Racisme, xénophobie et les médias: pour le respect et la compréhension entre toutes les religions et les cultures», organisée à Vienne les 22 et 23 mai 2006 par le Ministère autrichien des affaires étrangères, la Commission européenne et l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, sous les auspices de la présidence autrichienne de l'Union européenne.
- 24. Le Rapporteur spécial a aussi accordé une grande attention à la discrimination dont souffrent en particulier la population d'ascendance africaine et la population amérindienne autochtone. Il a ainsi participé avec M. Lilian Thuram, membre de l'équipe de France de football et militant actif du combat contre le racisme, à la première Conférence européenne sur le racisme anti-Noir, organisée à Genève du 17 au 18 mars 2006 sous les auspices de l'ONG suisse Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN). Du 12 au 14 juillet 2006, le Rapporteur spécial a également participé, à l'invitation du Gouvernement brésilien, à un atelier sur le racisme lors de la deuxième Conférence d'intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD II), qui a eu lieu à Salvador de Bahia (Brésil). Le Gouvernement brésilien, notamment le Secrétariat d'État aux politiques de promotion de l'égalité raciale, a également invité le Rapporteur spécial à la «Conférence régionale des Amériques sur les avancées et les défis du plan d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée», qui s'est tenue à Brasilia du 26 au 28 juillet 2006, ainsi qu'à sa réunion préparatoire, organisée à Montevideo (Uruguay) du 26 au 28 juin 2006.
- 25. Le 29 juillet 2006, suite à la Conférence régionale des Amériques et en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Gouvernement brésilien, le Rapporteur spécial a organisé un séminaire d'experts sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale. Les réflexions et conclusions du séminaire sont intégrées dans le rapport actualisé sur ce sujet que le Rapporteur spécial soumet à la présente session du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/4/44).
- 26. Entre autres activités portant sur la montée générale du racisme et de la xénophobie et, en particulier, sur la situation du racisme et la question de l'intégration en Suisse, le Rapporteur spécial signale les événements suivants: le débat «En finir avec le racisme», organisé le 19 avril 2006 à Genève par le Centre suisse de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de droits de l'homme (Codap); la journée «4 Continents 2006», organisée par le Centre africain de développement socioculturel, le 26 mai 2006 à Neuchâtel; la présentation «Montée du racisme et de la xénophobie: enjeux national et international» qu'il a donnée à Genève, le 19 septembre 2006, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme; et l'intervention sur le thème «Intervention sur l'intégration, la guerre et les pays en paix» au Musée de l'immigration de Lausanne, le 21 octobre 2006. Le nombre et la variété de ces réunions attestent de la mobilisation de la société civile suisse dans le combat contre le racisme et la xénophobie.
- 27. Le Rapporteur spécial, sur l'invitation de M^{me} Anastasia Crickley, Présidente du Conseil d'administration de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, a participé à la Conférence inaugurale du Département d'études sociales appliquées de l'Université

nationale d'Irlande, intitulée «Racisme: Questions mondiales, défis locaux», qui s'est tenue à Maynooth, le 17 novembre 2006, et a bénéficié du soutien du Plan national d'action contre le racisme et du Comité national consultatif sur les questions de racisme et d'interculturalisme. Au cours de son intervention, le Rapporteur spécial a souligné le fait que l'une des causes principales de la montée du racisme et de la xénophobie dans les sociétés qui reçoivent un nombre important d'immigrés est la tension et la crise identitaires qui découlent des changements propres aux sociétés affectées par un processus profond de multiculturalisation, notamment d'origine non européenne.

- 28. Il a aussi participé à la première «Conférence internationale sur les droits des femmes dalit», qui s'est tenue à La Haye les 20 et 21 novembre 2006 et au cours de laquelle le Rapporteur spécial a tenu notamment à souligner la pertinence pour son mandat du traitement de la question de la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste. Cette question, qui fera l'objet de plusieurs activités en 2007, sera traitée en profondeur dans son prochain rapport général au Conseil des droits de l'homme.
- 29. Le 23 novembre 2006, le Rapporteur spécial a participé au colloque «Mémoire et droits humains, enjeux et perspectives pour les peuples de l'Afrique et d'Amérique latine», organisé au Palais des Nations, à Genève, par plusieurs ONG, y compris Action de carême, en partenariat avec l'Institut universitaire d'études du développement de Genève, et dans le cadre duquel il a fait une intervention sur la résistance culturelle à l'esclavage et à ses conséquences. Le Rapporteur spécial salue cette initiative porteuse de réflexion sur l'absence du travail de mémoire et le manque de reconnaissance des crimes liés à la colonisation et l'esclavage.
- 30. Le 24 novembre 2006, à l'invitation du Bureau international du Travail, il a participé au colloque de commémoration du quatre-vingtième anniversaire de la Commission d'experts de l'Organisation internationale du Travail, qui a réuni de nombreux experts de haut niveau en matière de droit international, y compris de représentants du système interaméricain des droits de l'homme, de la Cour internationale de Justice et d'autres institutions régionales et internationales. Dans ce colloque, qui a porté sur les différents aspects de la protection des droits au travail en tant que droits de l'homme, le Rapporteur spécial a fait une intervention sur les procédures spéciales des droits de l'homme.
- 31. Finalement, les 27 et 28 novembre 2006, le Rapporteur spécial a participé, à Londres, à la Conférence «Race Convention 2006» organisée en commémoration du trentième anniversaire de la Commission pour l'égalité raciale, dans laquelle il a fait une intervention sur les défis supplémentaires que la mondialisation pose au combat contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il souhaite, dans ce contexte, saluer la contribution remarquable de cette commission dans le combat contre le racisme en Grande-Bretagne. Il formule le vœu que la nouvelle institution, la Commission pour l'égalité et les droits humains, devant remplacer l'actuelle Commission pour l'égalité raciale, réussira à accorder une haute priorité au combat contre le racisme tout en promouvant, comme le Rapporteur spécial le recommande dans ses rapports récents, une approche holistique au combat contre toutes les formes de discrimination (race, croyance religieuse, âge, handicap, préférence sexuelle, entre autres).

La lutte contre la diffamation des religions et la promotion du dialogue interreligieux

- 32. Le Rapporteur spécial a pris part à de nombreux débats et séminaires concernant la lutte contre la diffamation des religions et la promotion du dialogue interreligieux. Il souligne la rencontre sur le dialogue entre cultures et religions, qui a eu lieu les 27 et 28 octobre 2005 à Madrid sous les auspices de la Fondation Atman, et le séminaire d'experts «Combat contre la diffamation de religions», organisé à Séville les 18 et 19 novembre 2005 par le Haut-Commissariat et la Fundación Tres Culturas.
- 33. Le Rapporteur spécial a également participé aux travaux de la Conférence «Challenging Stereotypes in Europe and the Islamic World: Working Together for Constructive Policies and Partnerships», organisée à Wilton Park par le Ministère britannique des affaires étrangères en collaboration avec l'Organisation de la Conférence islamique, les 2 et 3 mai 2006. Cette conférence, qui a regroupé, entre autres, des responsables de plusieurs gouvernements des États européens et de la Conférence islamique, des représentants des communautés musulmanes en Europe et aux États-Unis, des intellectuels et des ONG, a porté sur la promotion de la coopération et du dialogue dans la mise en place de programmes conjoints permettant de combattre les préjugés et les stéréotypes dont sont victimes les communautés musulmanes dans le monde occidental

III. MANIFESTATIONS CONTEMPORAINES DU RACISME, DE LA DISCRIMINATION RACIALE, DE LA XÉNOPHOBIE ET DE L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

34. Le Rapporteur spécial souhaite, dans cette partie, attirer l'attention du Conseil des droits de l'homme sur des problématiques et manifestations particulièrement alarmantes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie. Bien que mention soit faite dans les paragraphes qui suivent de la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent – ainsi que de la question relative aux activités des groupes néonazis –, ces questions sont traitées en profondeur dans un rapport distinct, soumis également à la présente session du Conseil (A/HRC/4/44).

A. Incitation à la haine raciale ou religieuse

- 35. La question de l'incitation à la haine raciale ou religieuse a fait l'objet d'un rapport conjoint que le Rapporteur spécial et la Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction ont présenté à la deuxième session du Conseil des droits de l'homme, en septembre 2006, conformément à la décision 1/107 du Conseil intitulé «Incitation à la haine raciale et religieuse et promotion de la tolérance». Par cette décision, le Conseil a prié les deux rapporteurs de «lui faire rapport sur ce phénomène [...], en particulier sur ses incidences pour le paragraphe 2 de l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques».
- 36. Le Rapporteur spécial estime que trois facteurs militent en faveur d'accorder une haute priorité, dans le combat contre le racisme, à la montée de l'incitation à la haine raciale et religieuse. Sur le plan politique, le facteur principal découle de la banalisation du racisme et de la xénophobie par l'instrumentalisation politique et électorale du racisme et de la xénophobie, qui se traduit par la prégnance des plates-formes racistes et xénophobes dans les programmes

politiques de partis démocratiques et par des alliances de gouvernement permettant aux partis promoteurs de ces plates-formes de les mettre en œuvre avec la légitimité démocratique nécessaire. Sur le plan idéologique, le facteur central est constitué par la posture manichéenne d'un conflit de civilisations et de religions, de plus en plus répandue dans le mode de pensée et la rhétorique d'élites politiques, intellectuelles et médiatiques et qui se manifeste par un refus de la diversité, un rejet dogmatique du multiculturalisme et un enfermement identitaire autour de la défense de «valeurs» intangibles. Ces deux tendances lourdes se traduisent, enfin, sur le plan juridique, par une lecture hiérarchisée des libertés fondamentales, oublieuse des équilibres, de la complémentarité, des restrictions et des limites soigneusement établis par les instruments internationaux pertinents, notamment en privilégiant la liberté d'expression sur toutes les autres libertés comme la liberté de religion.

B. Islamophobie, antisémitisme et christianophobie

- 37. La diffamation des religions et la montée de l'antisémitisme, de l'islamophobie, de la christianophobie et de l'hostilité à des traditions spirituelles et religieuses d'origine asiatique comme l'hindouisme et le bouddhisme et d'origine africaine comme le vaudou et ses expressions syncrétiques comme le candomblé et la santeria s'inscrivent et sont nourries par trois tendances lourdes. D'abord, l'amalgame et l'imbrication des facteurs de race, de culture et de religion constituent des caractéristiques centrales du climat politique et idéologique actuel, notamment à la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique. Ensuite, sur le terrain idéologique et intellectuel, notamment en Europe, on observe un sécularisme dogmatique et quasi religieux qui se traduit par la montée d'une intolérance croissante à l'égard de toute expression religieuse ou spirituelle et, enfin, une instrumentalisation politique du facteur religieux qui se traduit notamment par la violence religieuse.
- Dans ce contexte, la manifestation la plus grave à l'heure actuelle est constituée par la montée de l'islamophobie et l'aggravation de la situation des minorités arabes et musulmanes dans le monde, notamment à la suite des événements du 11 septembre 2001. Trois développements dominants attestent de cette gravité. D'abord, la généralisation de l'association de l'islam à la violence et au terrorisme – association qui est nourrie par des constructions intellectuelles, instrumentalisée par la rhétorique politique, amplifiée par l'image médiatique dominante et qui structure en profondeur l'imaginaire populaire – constitue le terrain central de justification de la montée et de la banalisation de l'islamophobie. Ensuite, cette construction idéologique se traduit par un traitement uniquement sécuritaire de contrôle et de surveillance des lieux de culte et de culture, voire de l'enseignement même de l'islam, et donc par la recrudescence de politiques et l'adoption de mesures législatives, administratives et policières stigmatisant ou criminalisant les minorités nationales ou étrangères de religion musulmane, comme en témoigne l'augmentation des expulsions d'imams. Enfin, le refus de la diversité et le rejet du multiculturalisme se manifeste dans les faits par des obstacles à la construction de mosquées, l'intolérance et la répression des expressions et des signes culturels et vestimentaires de l'islam et, donc, de sa visibilité même.
- 39. Plusieurs développements récents attestent de la montée de l'islamophobie dans le monde: en France, la réinterprétation et l'extension non légale de l'interdiction des signes visibles religieux dans l'école publique, sur les lieux de travail et dans des actes de la vie municipale comme le mariage; aux Pays-Bas, la menace d'interdiction de la bourqa dans la rue et les lieux publics exprimée récemment par la Ministre de l'immigration; en Angleterre, la remise en

question progressive des avancées du multiculturalisme par des déclarations d'hommes politiques stigmatisant le voile ou la bourqa comme antisocial; dans de nombreux pays, les déclarations de justification du refus de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne; et enfin, également dans de nombreux pays, le profilage sélectif dans les aéroports, ports, gares et frontières des personnes ayant une apparence présumée à l'islam, qu'elle soit physique (couleur de peau, barbe, etc.) ou vestimentaire. La recrudescence de ces manifestations atteste insidieusement d'un climat de guerres de civilisations et de religions non déclarées qui empoisonnent et pervertissent progressivement, par leurs images mondialisées et leurs effets de réciprocité, le mouvement et les relations humaines, culturelles et politiques sur le plan mondial et structurent de manière négative et antagoniste les imaginaires populaires.

- La montée de l'antisémitisme, dans ses manifestations tant anciennes que nouvelles, doit être reconnue. La vitalité et la profondeur historique de l'antisémitisme dans les sociétés européennes se manifestent d'une manière directe ou insidieuse tant par des déclarations d'hommes politiques, notamment à l'occasion de joutes électorales, que par des écrits et des publications véhiculant des stéréotypes anciens. La négation ou le doute sur l'extermination des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale constitue le dernier avatar de cet antisémitisme des profondeurs. Le conflit israélo-palestinien et la situation particulièrement grave du peuple palestinien nourrissent, dans certaines communautés musulmanes et arabes, des formes et des manifestations nouvelles d'antisémitisme. L'amalgame entre l'État d'Israël et toutes les communautés juives de la diaspora ou vivant en Israël, quelles que soient leur nationalité, l'essentialisation du peuple juif et la non-reconnaissance de sa diversité culturelle, religieuse et politique, sont les sources profondes de cette nouvelle forme d'antisémitisme. Le Président de l'Iran, Mahmoud Ahmadinejad, illustre de manière grave la rencontre de ces deux manifestations, tant par ses déclarations répétées sur la disparition de l'État d'Israël que par l'organisation d'une conférence sur la réalité de l'extermination des Juifs d'Europe par l'Allemagne nazie. Dans l'organisation de cette conférence, il a fait montre d'une logique de légitimation du révisionnisme d'autres formes de racisme, en invitant notamment, outre des figures du révisionnisme antisémite européen, des figures emblématiques du racisme anti-Noir aux États-Unis, comme l'un des chefs historiques du Ku Klux Klan américain. La plate-forme intellectuelle et idéologique centrale de ce mouvement du racisme historique américain est l'infériorité raciale des Noirs et la nécessité de leur élimination physique qui, non seulement s'est traduite par la décimation d'un nombre considérable d'Africains-Américains, mais qui inspire encore en profondeur la mentalité et les actes de groupes et d'individus militant pour une «Amérique blanche» d'où seraient rejetés non seulement les Noirs, mais également les Arabes, les Asiatiques et les citoyens d'apparence orientale, y compris les Iraniens.
- 41. La montée de la christianophobie constitue une réalité indéniable dans plusieurs pays en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Elle est nourrie principalement par trois facteurs. D'abord, en Europe, la prégnance culturelle d'un sécularisme dogmatique qui s'est construit historiquement contre la prééminence politique, culturelle et éthique du christianisme, sous le couvert de la modernité, du marché et de la mondialisation, se traduit non seulement par une culture antireligieuse mais également par une intolérance à l'égard de toute pratique, expression ou signe religieux. L'érosion de la pratique religieuse, l'impertinence culturelle et caricaturale à l'égard des figures et des symboles du christianisme au nom de la liberté d'expression, et la réticence sinon l'intolérance à accepter la légitimité d'une éthique religieuse dans les choix et les débats fondamentaux de la société en constituent des illustrations récentes. Ensuite, l'amalgame entre l'Occident et le christianisme, découlant tant de leur

proximité historique aux époques de la colonisation européenne que de la rhétorique actuelle, politique et intellectuelle sur l'identité chrétienne de l'Europe, notamment contre l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, alimente un sentiment de christianophobie dans des pays d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Asie. Enfin, le prosélytisme de certains groupes évangéliques, notamment d'origine nord-américaine, est en train de susciter résistance et hostilité au christianisme en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. La diabolisation par certains groupes évangéliques en Amérique du Sud des religions et traditions spirituelles amérindiennes et d'origine africaine, comme le candomblé au Brésil, ainsi que l'hindouisme ou le bouddhisme en Inde, nourrissent une christianophobie de plus en plus violente.

C. Multiculturalisme et racisme

- La problématique centrale de la plupart des sociétés actuelles réside dans la contradiction profonde existant entre le cadre de l'État-nation, expression d'une identité nationale exclusive, et le processus dynamique de multiculturalisation de ces sociétés. La recrudescence du racisme et de la xénophobie s'articule autour de l'instrumentalisation politique et la légitimation intellectuelle du refus de la diversité et du rejet du multiculturalisme. Les dynamiques multiculturelles sont révélatrices de deux dimensions principales de la discrimination: le terrain économique, social et politique et l'enjeu des constructions identitaires nationales. Dans les sociétés multiculturelles, l'adéquation de la carte de la marginalisation sociale, économique et politique à la carte de la diversité ethnique, culturelle et religieuse est indicative du rôle fondamental du racisme et de la discrimination dans la structuration de la société. Toutefois les processus multiculturels bouleversent aussi profondément les constructions identitaires nationales, exclusives des spécificités et des identités des minorités nationales, ethniques, culturelles et religieuses et des immigrés. Les plates-formes racistes et xénophobes s'articulent ainsi de manière révélatrice autour de la rhétorique de la «défense de l'identité nationale et des valeurs nationales». Cette crispation identitaire est déterminante dans la conception dominante, dans la plupart des régions du monde, d'une intégration-assimilation, qui est négatrice de l'existence même de valeurs et de mémoires spécifiques des minorités nationales et des immigrés et, par là même, exclusive de leur contribution au système de valeurs, à l'histoire et, en conséquence, à l'identité nationale.
- 43. C'est sur ce double terrain qui sous-tend en profondeur la plupart des tensions internes et des conflits politiques actuels que s'inscrivent tant la montée de la violence raciste, de nature groupusculaire, que l'émergence d'un racisme et d'une xénophobie des élites, de nature plus culturelle et intellectuelle. C'est sous cet éclairage que le dialogue interculturel, réponse durable au racisme, constitue d'abord une priorité interne dans les sociétés soumises à des dynamiques multiculturelles profondes et irréversibles. Le racisme groupusculaire se traduit de plus en plus par la violence raciste, illustrée récemment en Belgique par le meurtre à Anvers d'une femme malienne et de la petite fille blanche qu'elle promenait et dans la Fédération de Russie par les meurtres racistes de plusieurs personnes, membres de minorités nationales du Caucase ou ressortissants étrangers, originaires d'Afrique, d'Asie et du monde arabe.
- 44. Le racisme des élites, expression de résistances culturelles profondes aux dynamiques multiculturelles en cours de groupes qui ne reflètent plus dans leur composition la diversité de leur société, est caractérisé par deux manifestations récentes: d'une part, depuis quelques années, par la légitimation intellectuelle du racisme et de la xénophobie dans la littérature, les travaux universitaires, le cinéma, la télévision et l'Internet; d'autre part, plus récemment mais de manière

croissante, par des déclarations de personnalités du monde intellectuel, artistique, médiatique et politique.

L'émergence de ce racisme des élites s'est particulièrement illustrée récemment en France 45. par une tendance à la lecture ethnique de faits et événements sociaux, économiques et politiques, et par le recyclage de stéréotypes et stigmates caractéristiques de la construction historique de la rhétorique raciste. Deux exemples méritent d'être cités. George Frêche, Président socialiste du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, après avoir traité impunément la communauté harkie, d'origine arabe et algérienne, de «sous-hommes», s'est référé à la composition multiethnique de l'équipe nationale de football de la manière suivante: «Dans cette équipe, il y a neuf Blacks sur onze. La normalité serait qu'il y en ait trois ou quatre. Ce serait le reflet de la société. Mais là. S'il y en a autant, c'est parce que les Blancs sont nuls...». L'impunité politique et la tolérance morale de tels propos expliquent sans doute l'expression publique par un animateur populaire de la télévision publique, Pascal Sevran, de jugements qui, par leur crudité et leur eugénisme, ont franchi la ligne rouge qui sépare la tolérance et le respect de la liberté d'expression de la complaisance et de la connivence avec l'incitation à la haine raciale. M. Sevran, dans la ligne de son ouvrage intitulé Le privilège des jonquilles, a déclaré dans une interview récente: «L'Afrique crève de tous les enfants qui y naissent sans que leurs parents aient les moyens de les nourrir. Je ne suis pas le seul à le dire. Il faudrait stériliser la moitié de la planète». M. Sevran franchit ainsi une ligne rouge encore plus grave par la réitération des vieux stéréotypes du racisme anti-Noir, notamment son animalité et sa sexualité et, plus grave encore, par l'appel à la stérilisation des Noirs. Il reprend à son compte l'eugénisme qui, comme l'histoire du racisme le montre, constitue l'étape initiale de neutralisation d'une communauté, d'une ethnie ou d'une race, qui précède le génocide. C'est dans un tel contexte que le silence et l'absence d'une condamnation forte des autorités sont particulièrement graves. Le Rapporteur spécial, saisi par l'Association de la presse panafricaine, a adressé, dans le cadre de la procédure des allégations, une lettre au Gouvernement français sollicitant la clarification de la réalité de ces déclarations, les réactions et les mesures éventuelles à la lumière des instruments internationaux pertinents. Le Gouvernement du Niger, dont le pays est explicitement mis en cause, a annoncé son intention de porter la question devant la justice française. Au moment de la rédaction de ce rapport, M. Frêche est toujours Président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et M. Sevran continue son travail d'animateur à la chaîne publique de télévision. Le Rapporteur spécial se propose de traiter, dans ses prochains rapports, de la signification profonde de cette tendance lourde à la banalisation et à la légitimation intellectuelle du racisme dans la recrudescence du racisme et de la xénophobie.

D. Racisme, discrimination et xénophobie dans les zones d'entrée, d'accueil et d'attente

46. Le Rapporteur spécial reste alarmé par le traitement infligé, dans de nombreux pays, aux demandeurs d'asile, réfugiés et immigrants dans les zones d'attente, notamment les aéroports, les ports et les gares, qui est révélateur de l'amplification du racisme, de la discrimination et de la xénophobie. En effet, du fait de la surdétermination du combat contre le terrorisme, le traitement du non-national, de l'immigré, du réfugié et du demandeur d'asile est marqué par la suspicion, la méfiance, la dangerosité potentielle et l'hostilité culturelle et religieuse. De tels sentiments donnent naissance à la généralisation de politiques nationales qui tendent à restreindre les droits économiques et sociaux (logement, éducation, santé) de ces catégories et mettent en évidence la

régression du respect des droits de l'homme résultant de la primauté politique de la sécurité sur le droit.

Les zones d'entrée dans les pays (aéroports, ports, frontières) constituent le premier champ 47. de l'application de telles politiques: pratique extensive de mesures discriminatoires, telles que le ciblage des personnes selon des critères d'apparence ethnique, culturelle ou religieuse, fouilles systématiques et humiliantes, refoulements, guichets séparés entre nationaux et étrangers, files d'attente démesurées aux guichets pour étrangers. Les organisations de défense des droits de l'homme dénoncent particulièrement, dans ce contexte, la transformation des zones d'attente des refoulés et demandeurs d'asile en « zones de non-droit », caractérisées par l'absence ou les difficultés d'accès aux moyens de recours et de défense, l'utilisation de la violence physique et verbale de nature raciste par les forces de l'ordre, l'entassement et la promiscuité, l'absence ou le manque de conditions sanitaires minimales, l'absence ou la faiblesse de mesures de protection des femmes et des enfants, entre autres. Le nombre préoccupant ainsi que la gravité des incidents violents générés par les conditions existant dans ces lieux, ainsi que les conditions liées aux expulsions ou aux renvois des personnes s'y trouvant, justifient la nécessité d'accorder une attention particulière à cette forme recrudescente de discrimination et de racisme. Ces conditions qui ont déjà été dénoncées par le Rapporteur spécial dans des rapports précédents continuent d'être une source de préoccupation récurrente (voir E/CN.4/2006/16, par. 39 à 43). Ces mêmes conditions dramatiques caractérisant les dits lieux ont fait l'objet de plusieurs dénonciations d'organisations ou d'associations de défense des droits de l'homme.

E. Racisme et sport

- 48. Le Rapporteur spécial a continué d'aborder la question du racisme dans le sport dans son rapport intérimaire à la soixante et unième session de l'Assemblée générale (A/61/335), faisant suite à la résolution 60/144 de l'Assemblée qui se disait inquiète «de la multiplication des incidents à caractère raciste lors de manifestations sportives» et invitait les États Membres «à agir de la façon la plus déterminée contre le racisme dans le sport, en menant des activités d'éducation et de sensibilisation, ainsi qu'en condamnant très fermement les auteurs d'incidents racistes, en coopération avec les instances sportives nationales et internationales». Ces observations ont été reprises par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session dans sa résolution 61/149.
- 49. Dans son rapport général à la soixante-deuxième session de la Commission (E/CN.4/2006/16), le Rapporteur spécial a également attiré l'attention sur la recrudescence des incidents à caractère raciste dans le sport, notamment le football. Il a constaté que l'amplification de la violence ouvertement raciste est illustrée non seulement par les actions de certains supporters, notamment les groupes néonazis, mais aussi par les propos et le comportement des dirigeants sportifs d'équipes prestigieuses qui banalisent ou légitiment les incidents à caractère raciste ou xénophobe. Parmi les causes de cette recrudescence, il a souligné que les nobles idéaux de compétition et de respect mutuel sont érodés par l'exacerbation de la dimension nationaliste des compétitions et la commercialisation excessive du sport.
- 50. Le Rapporteur spécial tient ici à féliciter la Fédération internationale de football association (FIFA) pour les activités mises en place à l'occasion de la coupe du monde 2006 pour lutter contre le racisme et la discrimination dans le football, et auxquelles se sont associés le Gouvernement allemand, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes,

la Fédération internationale des footballeurs professionnels, le Réseau de football européen antiraciste et le Comité d'organisation Allemagne 2006, ainsi que le Rapporteur spécial. Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la résolution 60/144 par laquelle l'Assemblée générale «invite la Fédération internationale de football à envisager de faire de la promotion manifeste de valeurs non racistes dans le football un des thèmes des coupes du monde de football qui doivent se disputer en Allemagne en 2006 et en Afrique du Sud en 2010». L'absence d'incidents majeurs de nature raciste ou xénophobe durant cette coupe du monde, malgré des prédictions alarmistes et pessimistes, est à mettre au crédit du Gouvernement allemand et confirme ainsi la primauté de la volonté politique dans le combat contre le racisme. Le Rapporteur spécial suggère que l'expérience acquise à cette occasion non seulement nourrisse le combat national contre le racisme, mais fasse également l'objet d'une réflexion au niveau de l'Union européenne dont plusieurs pays comme l'Italie, l'Espagne et les pays d'Europe centrale continuent de connaître des incidents graves de racisme dans le football.

- Parmi ces activités, le Rapporteur spécial souligne: la diffusion de messages clairs contre le racisme à l'occasion de chacun des matchs; l'organisation de la cinquième Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale lors des quarts de finale de la compétition; la mise en place d'un système de surveillance contre toute éventuelle manifestation de racisme; la mise en place du projet «Football unites» (le football unit), par lequel des gens d'origines et de religions diverses ont réalisé des activités contre le racisme pendant toute la durée de la compétition; l'organisation d'activités dans les associations de supporteurs du monde entier portant sur la prévention de la violence, la promotion de l'intégration sociale des migrants et des minorités ethniques et la diffusion d'informations sur les mouvements d'extrême droite et sur la manière d'y faire face; et l'octroi d'une formation contre le racisme au personnel d'assistance des matchs. Le Rapporteur spécial souhaite également féliciter la FIFA pour le travail de sensibilisation réalisé par son «équipe» multiethnique d'ambassadeurs contre le racisme, qui regroupe de grands joueurs et entraîneurs anciens et actuels. Il souhaite aussi la féliciter pour l'adoption d'un amendement à son Code disciplinaire qui approuve des mesures visant à sanctionner plus sévèrement les incidents à caractère raciste, allant des matchs de suspension à la déduction de points ou à la disqualification de l'équipe.
- 52. Le Rapporteur spécial félicite également le Parlement européen pour sa déclaration écrite sur la lutte contre le racisme dans le football, du 30 novembre 2005, qui condamne fermement toutes les formes de racisme pendant les matchs de football et invite tous les autres organisateurs de compétitions européennes à envisager la possibilité d'imposer des sanctions sportives aux fédérations nationales et aux clubs dont les supporteurs ou les joueurs commettent des infractions racistes graves².
- 53. Malgré ces efforts, le Rapporteur spécial constate avec préoccupation que la violence raciste dans les stades demeure, plus que jamais, un phénomène grave. Il souhaite se référer notamment aux incidents à caractère raciste et antisémite qui ont eu lieu à Paris à la sortie du match ayant opposé le Paris-Saint-Germain (PSG) à Hapoël Tel-Aviv, le 23 novembre 2006, au cours desquels des hooligans se sont attaqués à un jeune français d'origine juive et à un policier noir en civil qui a voulu le protéger et a fait usage de son arme de service, ce qui a causé la mort d'un des agresseurs et des blessures graves à un autre.

² Disponible sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.enar-eu.org/anti-racism-diversity-intergroup/activities/Declaration69 FR.pdf.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 54. Le Rapporteur spécial invite le Conseil des droits de l'homme à appeler l'attention des États membres sur les signes alarmants de régression du combat contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, notamment la montée de la violence raciste, et à leur rappeler la centralité de la volonté politique par le refus de la banalisation du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, le refus de l'instrumentalisation politique et électorale et le combat systématique contre les plates-formes politiques racistes et xénophobes.
- 55. Dans ce sens, il invite le Conseil à encourager les États membres à adopter d'urgence une législation nationale contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, comme l'indiquent clairement les alinéas a et b de l'article 4 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.
- 56. Dans le même esprit, le Conseil est invité à encourager les États membres à faire montre d'un engagement renouvelé en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Ainsi, le Rapporteur spécial encourage l'organisation, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de conférences régionales d'évaluation des progrès, des défis et des obstacles à cette mise en œuvre, à l'instar de la Conférence régionale des Amériques, qui s'est tenue à Brasilia en juillet 2006, regroupant les gouvernements, les communautés concernées, la société civile et les organisations internationales et régionales, sur la base de rapports d'évaluation respectifs de tous ces acteurs régionaux et débouchant sur des programmes régionaux précis à soumettre au Conseil des droits de l'homme.
- 57. Le Conseil des droits de l'homme est invité à appeler l'attention des États membres sur la gravité de la diffamation des religions, de l'antisémitisme et de la christianophobie et plus particulièrement de l'islamophobie, et à promouvoir leur combat par le renforcement du dialogue interreligieux et interculturel, la promotion de la connaissance réciproque et de l'action conjointe sur les défis fondamentaux du développement, de la paix et de la défense et de la promotion des droits de l'homme.
- 58. Le Conseil des droits de l'homme est invité à encourager les États membres à mener un combat systématique contre l'incitation à la haine raciale et religieuse par un équilibre vigilant entre la défense de la laïcité et le respect de la liberté de religion et par la reconnaissance et le respect de la complémentarité entre toutes les libertés figurant dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- 59. Le Rapporteur spécial recommande au Conseil des droits de l'homme de faire valoir auprès des États membres le lien entre le combat contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie et la construction d'un multiculturalisme démocratique, interactif et égalitaire.
- 60. Le Conseil des droits de l'homme est invité dans le même esprit à appeler l'attention des États membres sur la profondeur historique et culturelle du racisme. Le combat contre le racisme doit porter tant sur le front économique, social et politique que sur l'enjeu identitaire, à savoir la dialectique entre le respect des spécificités culturelles et religieuses

des communautés et groupes minoritaires et la promotion des interfécondations et interactions entre toutes les communautés nationales.

- 61. Dans cette perspective, le Rapporteur spécial recommande au Conseil d'appeler l'attention des États membres sur l'importance d'ériger un front intellectuel de lutte contre le racisme et, en conséquence, de combattre, par l'éducation et l'information, les idées et concepts de nature à inciter ou légitimer le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie, notamment par Internet.
- 62. Le Conseil des droits de l'homme est invité à encourager les États membres à faire prévaloir un traitement des questions relatives à l'immigration, à l'asile et à la situation des étrangers et des minorités nationales sur la base du droit international et des instruments internationaux comme les pactes, le Programme d'action de Durban, entre autres, privilégiant le respect de leurs droits.
- 63. Le Conseil des droits de l'homme est invité à souligner la gravité des manifestations et pratiques racistes et xénophobes dans les zones d'entrée, d'accueil et d'attente des pays. Il est capital que ces zones ne deviennent pas des zones de non-droit pour les non-nationaux en général et, surtout, pour les immigrés et demandeurs d'asile.
- 64. Le Conseil des droits de l'homme est invité à encourager les États membres à accorder une grande vigilance à la montée du racisme dans le sport, notamment le football. Le Conseil est également invité à soutenir et promouvoir des initiatives et des mesures concrètes des États membres par l'éducation, la sensibilisation et la répression, et à soutenir des programmes et des initiatives établis par les instances sportives internationales, notamment la FIFA, et dont l'efficacité a été avérée par le bon déroulement de la récente coupe du monde de football en Allemagne.
- 65. Pour faire obstacle à la recrudescence du racisme et de la xénophobie et à l'amalgame entre les facteurs de race, de culture et de religion, le Rapporteur spécial réitère sa recommandation relative à la nécessité de prendre la mesure exacte des manifestations de racisme et de xénophobie et d'établir, à cet effet, au sein du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, un observatoire des phénomènes racistes, à la lumière de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, dont l'excellent travail permet d'obtenir une image précise et quantitative du racisme et de la xénophobie en Europe.
